



Extrait du Registre aux Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Houplin-Ancoisne

Date de convocation :
20/01/22

Date d'affichage :
25/01/2022

Nombre de conseillers : 23

En exercice : 23
Présents : 17
Excusés-représentés : 6
Votants : 23
Excusés : 0
Absents : 0

L'an deux mille vingt-deux, le 24 janvier 2022 à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Houplin-Ancoisne s'est réuni à la salle des fêtes, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 20 janvier 2022.

Conseillers Municipaux en exercice : 23

Présents : Mme GANTIEZ Dominique, Mme MASUREL Anne, M. WIPLIE Hervé, Mme ALLOSSERY Marie-Laure, M. PRATZ Lionel, M. GANTIEZ Christian, Mme POTTEAU Gisèle, M. LEFEBVRE Francis, Mme LENAIN Manon, Mme VANRUMBEKE Patricia, M. VANDRIESSCHE Patrick, Mme LOYER Evelyse, M. CRESPEL Jean, Mme DELORY Claire, M. BOCQUILLON Sébastien, Mme NOMBERG Michèle, M. DUTHOIT Valentin.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés-représentés :

M. DELVAL Claude représenté par Mme GANTIEZ Dominique, Mme BOURBOTTE Nathalie représentée par Mme MASUREL Anne,
M. DEBLOOS Laurent représenté par M. GANTIEZ Christian, Mme RUSCART Delphine représentée par M. WIPLIE Hervé, M. SIX Philippe représenté par Mme DELORY Claire, M. MARCHAND Nicolas représenté par Mme ALLOSSERY Marie-Laure.

N° du registre des délibérations : 08/2022

Objet : Restauration scolaire – Choix du prestataire

Mme la Maire rappelle à l'assemblée que le marché de restauration scolaire avec la société LYS RESTAURATION se termine au mois de février 2022.

Dans ce cadre, une consultation a donc été lancée en procédure adaptée.

Le marché public sous forme d'un accord-cadre à bons de commande mono attributaire, porte donc sur la fourniture de repas en liaison froide et mise à disposition de matériels pour les deux restaurants scolaires de la commune de Houplin Ancoisne.

Trois prestataires ont répondu.

La commission affaires scolaires, réuni le 15 janvier 2022, a étudié les différentes propositions et a convenu de retenir la variante 1 qui prévoit que 50% des denrées dont 1 menu complet par semaine sont issus de l'agriculture bio ou de circuits courts locaux (avec un minimum de 25% de produits bio).

L'offre de la société Lys Restauration, classée première lors de l'analyse des offres se résume ainsi :

- 2,23€ HT pour un repas « maternelle »,
- 2,27 € HT pour un repas « élémentaire »

Le marché est conclu pour une durée maximale de 20 mois à compter du 15 février 2022 jusqu'au 31 août 2023.

Il est renouvelable par reconduction expresse 2 fois pour une durée d'un an, soit une date ultime de fin de contrat fixée au 30 août 2025.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 23 voix pour :

- Entérine le choix d'attribuer le marché de fourniture et livraison de repas en liaison froide pour le service de restauration scolaire à l'Entreprise Lys Restauration et aux conditions financières sus-évoquées,
- Autorise Madame la Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce marché

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an que dessus,

Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le PREFET du Nord.

POUR EXTRAIT CONFORME :

LA MAIRE,

D. GANTIEZ